

Le 24 mai 2007

Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois
1150, Grande Allée Ouest, 1er étage
Québec (Québec) G1S 1E5

OBJET : Lettre d'appui à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Madame,
Monsieur,

Par la présente, la Direction de santé publique des Laurentides désire appuyer la Commission sur l'agriculture dans sa consultation afin de renouveler la vision de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire au Québec. Nous désirons, plus spécifiquement, féliciter les représentants de la commission pour l'excellent document de consultation soumis à la population. Un document détaillé qui permet de découvrir l'éventail des différents thèmes et problématiques rencontrés dans les nombreuses sphères reliées à l'agroalimentaire et aux communautés rurales.

La Loi sur la santé publique confère, entre autres, aux directeurs de santé publique les responsabilités de surveiller l'état de santé de la population ainsi que ses déterminants, d'identifier les situations susceptibles de menacer la santé publique et de s'assurer de la mise en application des mesures visant à protéger la population. Dans cette perspective, nous croyons important de souligner à la commission les éléments qui nous préoccupent, éléments généralement bien cernés dans le document de consultation.

Quoique le territoire des Laurentides ne soit pas reconnu au niveau national comme une région hautement agricole, nous comptons tout de même certains secteurs où l'activité agricole est intensive. L'agriculture laurentienne présente un éventail d'activités : élevages de bovins laitiers ou de boucherie, de grands gibiers et de nombreuses productions horticoles. Dans les Basses-Laurentides, la zone agricole représente 75 % du territoire, nous y trouvons une agriculture dominée par l'horticulture et la culture en serre. Dans les Hautes-Laurentides, la zone agricole représente 4 % du territoire et nous y rencontrons une agriculture plus extensive, particulièrement des fermes d'élevage (MAPAQ, 2001).

Protection des terres agricoles

Nous désirons soulever à la commission nos préoccupations relatives à la protection des terres agricoles dans les Laurentides, mais plus spécifiquement, aux conflits d'usages de type urbain et agricole. Le MAPAQ (2001) stipulait que depuis l'avènement du zonage agricole, le secteur agricole a diminué de 5 161 hectares dans la région. Outre l'impact irrémédiable sur le patrimoine agricole, l'étalement urbain occasionne certains problèmes de réciprocité. Dans certaines mesures, cette proximité peut engendrer des risques à la santé chez les citoyens. À titre d'exemple, la Direction de santé publique a dû intervenir lors d'épandage de pesticides dans certains vergers attenants à une communauté. Malgré le principe qui vise la protection et le développement des activités agricoles sur le territoire, nous comptons plusieurs secteurs qui feront l'objet de demande d'autorisation à des fins non agricoles auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Dans les sections vacantes d'îlots déstructurés, nous croyons qu'il serait opportun, pour les municipalités concernées, d'envisager que certaines parcelles de terrain soient utilisées pour l'implantation de jardins communautaires ou collectifs (banques alimentaires...).

Risques environnementaux

Un grand nombre de risques environnementaux associés à l'agriculture sont connus, d'ailleurs la *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec*, du ministère de l'Environnement (avril 2003) en trace un portrait exhaustif. Qu'il s'agisse de l'utilisation de pesticides, de matières fertilisantes, des déjections animales ou de la dégradation des sols suite aux pratiques culturales, les pressions qu'exerce l'agriculture sur l'environnement et par le fait même sur la santé sont importantes. Nous avons été interpellés, sur notre territoire, au sujet de puits contaminés aux nitrates-nitrites, aux pesticides (traces), sans oublier la contamination des plans d'eau par la prolifération de cyanobactéries qui cependant, de toute évidence, n'est pas le seul fait de la pollution agricole.

Le document ci-haut mentionné du ministère de l'Environnement précise que les politiques et programmes actuels doivent être complétés et viser l'assainissement, la protection et la restauration des écosystèmes. En matière de santé publique, nous ne pouvons que souscrire à ces orientations du ministère de l'Environnement.

Sécurité alimentaire

En ce qui a trait à la sécurité alimentaire, les préoccupations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) adressées à la commission en septembre dernier, s'inscrivent dans notre perspective de santé publique. Rappelons la position du MSSS en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques en production animale ainsi que l'administration d'hormones de croissance dans la production bovine. Nous sommes également d'avis que des réflexions complémentaires doivent être initiées pour évaluer l'utilisation de ces produits et les risques à la santé humaine.

Plus encore, le document *Les aliments génétiquement modifiés et santé publique* de l'INSPQ (mai 2001) soulève des interrogations qui méritent une attention particulière. Nous pouvons y lire, entre autres, que l'absence de recherche indépendante et accessible empêche l'évaluation adéquate des risques à la santé. D'ailleurs, le constat de l'INSPQ démontre que le processus d'homologation est basé sur des études non publiées, faites par les promoteurs et non accessibles aux scientifiques externes pour évaluation. Devant l'impossibilité d'évaluer les risques à la santé, nous croyons qu'il devient alors indispensable d'étiqueter les produits contenant des OGM, quelque soit leur provenance.

Banques alimentaires

Dans les Laurentides, en 2003, on estime à près de 13 % la proportion des personnes de 12 ans et plus ayant souffert d'insécurité alimentaire (Santé Canada, ESCC cycle 2.1 (2003)). Il devient donc impératif de créer un partenariat entre le milieu agricole et les organismes oeuvrant en sécurité alimentaire (banques alimentaires, cuisines collectives, plateaux de transformation) pour garantir une meilleure accessibilité aux fruits et légumes tout au long de l'année pour les populations défavorisées tout en diminuant le gaspillage et les pertes de denrées périssables.

Habitudes de vie

L'alimentation a un impact majeur sur le développement des maladies chroniques. Une alimentation inadéquate, couplée à la sédentarité, représente un facteur déterminant en grande partie la survenue de l'épidémie d'obésité dans nos sociétés.

À l'automne 2006, le gouvernement du Québec a lancé son *Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids*. Ce programme interpelle plusieurs secteurs de la société, dont le secteur agroalimentaire.

Les pistes d'actions du ministère de la Santé et des Services sociaux (citées dans le document de consultation) proposent de centrer nos efforts sur l'environnement alimentaire afin d'améliorer l'offre alimentaire pour tous les citoyens. Plus concrètement, nous souhaitons la mise en place de mesures visant à rendre plus accessibles (géographiquement, financièrement et culturellement) les aliments santé et de mettre la priorité sur les fruits et légumes.

En ce sens, il faut miser sur les fruits et légumes de saison, favoriser les achats locaux et assurer une accessibilité à des fruits et légumes de qualité pour les groupes vulnérables ainsi que les populations en régions éloignées.

Nous visons l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments transformés en réduisant à la source leur teneur en gras, en sucre et en sel. Nous encourageons également la mise en marché de portions de taille adéquate (breuvages, repas, collations). Ces orientations ont déjà été proposées dans le plan stratégique de la Conférence Régionale des Élus (CRE) des Laurentides au niveau du créneau d'excellence concernant les aliments et mets préparés.

Au niveau de la formation des ressources humaines en alimentation, il faudrait intégrer au curriculum un volet significatif sur la nutrition et la santé.

Agriculture durable

Nous sommes d'avis que le développement agricole doit s'inscrire dans une perspective de développement durable. Ainsi, nous ne devons pas nous attarder uniquement à la production agricole, mais à la ruralité dans son entier. Il faut non seulement protéger nos ressources naturelles, notre territoire agricole pour les générations futures, mais il faut mettre en place les conditions propices au maintien et à l'épanouissement des communautés rurales. Il faudra donc, nous croyons, favoriser le développement social, culturel et économique des communautés locales. La *Politique nationale de la ruralité (2007-2014)*, du ministère des Affaires municipales, définit bien la problématique et identifie certaines pistes, qui pourront, nous le souhaitons bien, assurer une certaine pérennité dans le monde rural.

Si vous désirez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter monsieur Stéphane Dupont à la Direction de santé publique des Laurentides au (450) 436-8622 poste 3259.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice de santé publique,



Blandine Piquet-Gauthier, M.D., M. Sc., FRCPC

BPG/SD/sm